

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service Espace pour la vie

Direction de l'Exploitation, division des services techniques

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : JA-00101

Descriptif : Motorisation des volets des serres de production et d'exposition du Jardin botanique de Montréal

Date d'ouverture : Mercredi 14 février 2018 à 10h30

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : André Chartray, <eplv-appel_doffres@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 29 janvier 2018

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 5 février 2018 à 16h, à l'adresse courriel suivante : penelope.darcy@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu du 30 janvier au 9 février 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h30 à 12h.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, 29 janvier 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X__ Autre à préciser* : _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.